PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Sandy GUALANDI
05 67 73 21 24

sandy.gualandi@culture.gouv.fr

Références : PC/SG/2024/51712

Le Préfet de région

à

DDT 31
Direction Energie Connaissance - Division Energie Air
Toulou

1 Rue de la Cité Administrative
CS 80002

Toulouse, le 16 février 2024

**Objet** : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
**Références** : MOLAS (HAUTE-GARONNE), lieu-dit Engourdis
PC03134722Y0001
Votre courrier du 25 janvier 2024
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 25 janvier 2024.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région,
et par délégation,Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie adjoint

Pierre CHALARD